

257

# Roulez jeunesse !

**Journaux et sites dédiés à l'emploi et à la formation professionnelle, concours de plaidoirie, consultations gratuites, cours de droit en ligne... la vie étudiante du futur juriste fourmille d'initiatives originales et dynamiques. Des initiatives bien souvent menées par les étudiants eux-mêmes, décidés à prendre en main les supports qui leur sont destinés : une petite révolution dans le monde universitaire. À l'agenda : rendez-vous le 4 mars, pour les prochaines rencontres de la Clinique Juridique.**

**Le Petit Juriste.** - Twitter, Facebook... les réseaux sociaux font partie de la vie quotidienne de l'étudiant en droit. S'en servent-ils pour autant pour échanger des retours d'expérience universitaire et professionnelle ? De quels moyens usent-ils ?

Les initiatives les plus originales proviennent des étudiants eux-mêmes, désireux de développer des espaces d'échanges adaptés à leurs besoins et qui ne se résument pas à des supports virtuels, à l'instar du Petit Juriste, créé par trois étudiants en licence de droit de l'université Assas. « On s'est rendu compte, qu'à part les journaux professionnels, il n'y avait pas vraiment de support dédié aux étudiants en droit. Ils n'avaient pas leur journal à eux », constate Adrien Chaltiel, fondateur du Petit Juriste et aujourd'hui entrepreneur à temps plein sur le projet ainsi que sur *Carrières-juridiques.com*.

Fort de ce constat, le premier numéro sort en janvier 2009, tiré à 4000 exemplaires. Cinq après, pour sa 15<sup>e</sup> édition, Le Petit Juriste est édité en 30000 exemplaires et est distribué dans 50 universités françaises. Le site internet accueille 3000 visiteurs par jour. On y trouve une mine d'informations : petites annonces, forum emploi, interface à destination des étudiants et des recruteurs, formations juridiques françaises et internationales. *La Semaine Juridique* collabore activement dans le cadre du dossier mensuel. N'oublions pas également la 3<sup>e</sup> édition du concours de rédaction d'articles pour les étudiants : « Décrochez la Une ! » ([http://web.lexisnexis.fr/dcrochez\\_la\\_une/](http://web.lexisnexis.fr/dcrochez_la_une/)). Le leitmotiv : promouvoir des supports à destination des étudiants. Surfant sur la vague de cette réussite, Adrien Chaltiel crée dans la foulée *Carrières-Juridiques.com*, site internet à destination des étudiants en droit qui relaie notamment les offres d'emploi. Ce site a donné naissance à un guide exhaustif et gratuit des formations juridiques. « L'offre de masters est tellement large qu'il est diffi-

cile d'évaluer la qualité de ces formations. Ce guide permet d'avoir une meilleure visibilité sur les formations existantes à partir des notes attribuées par les étudiants eux-mêmes » précise Adrien Chaltiel. L'association du Petit Juriste compte aujourd'hui une trentaine de membres. Dernier projet en date : un journal à destination des jeunes avocats, « Le Grand Juriste » qui traiterait de toutes les questions que se pose un avocat en début de carrière.

**Cours de droit en ligne.** - Autre projet original à destination des étudiants : des cours de droit en ligne, sans engagement ni abonnement, mais à la demande. Fondé en novembre 2012, bénéficiaire d'une nouvelle levée de fonds à destination des jeunes

et *HelloMentor* permet à l'élève de prendre un cours quand il en a besoin, ou de se faire coacher la veille d'un entretien avec un grand cabinet par un professionnel, par exemple ». À l'issue de la prestation, chaque élève donne un avis public sur le « mentor » qui lui a prodigué un cours en ligne.

**Eloquentia et La Clinique Juridique.** - Mais les deux grands projets issus d'une dynamique commune ont été initiés dès 2012 au sein de l'université Paris 8, en Seine-Saint-Denis. Imaginé par Stéphane de Freitas, président de l'association *Indigo* spécialisée dans le vivre ensemble, c'est le projet *Eloquentia* qui voit le jour en premier. « C'est le premier projet social de la coopérative *Indigo* mis en place sur le terrain. L'idée était

quelque chose à apporter, et les étudiants s'en sont saisis. L'accueil très chaleureux » explique Paul Rolland. À l'issue de cette classe de formation, le concours est ouvert à tous. Tout est basé sur le bénévolat. « Cela permet de dénicher des talents, de prouver à des étudiants moins favorisés qu'ils ont des qualités, de repérer des profils nouveaux » ajoute Paul Rolland. Le premier tour de la deuxième édition a lieu du 1<sup>er</sup> mars au 23 avril 2014. 90 étudiants sont déjà inscrits.

**Mens sana, pro bono.** - L'autre volet du projet, qui s'inscrit dans le cadre de l'université Paris 8, vise à promouvoir des consultations juridiques gratuites réalisées par des étudiants en droit, comme l'explique Benjamin Pitcho, maître de conférences à l'université Paris 8 et avocat à la Cour : « Le modèle de la clinique juridique est d'origine américaine. Le principe est simple : les étudiants organisent des permanences d'accueil du public. Ils collectent l'information, réalisent un travail d'analyse du cas, qu'ils retravaillent avec nous. Quand la réponse est satisfaisante, on l'envoie aux personnes concernées qui sont réorientées vers un avocat sauf si elles souhaitent revenir pour qu'on leur explique les termes du document et les tenants et aboutissants de l'analyse » explique Benjamin Pitcho. Les étudiants de la Clinique Juridique peuvent commencer à étudier des cas à partir de la deuxième année de licence, et sont toujours aidés d'avocats associés au projet. « Il s'agit de créer un cercle vertueux par lequel les étudiants aident les populations vulnérables, tout en se formant pendant leurs études » souligne Benjamin Pitcho, En six mois à peine, date du début des consultations, pas moins de 53 affaires ont été traitées par 15 étudiants, trois enseignants, et deux avocats. Seul danger : être rapidement débordés par la demande. Des projets qui ne manquent d'avenir !

Elsa Forner-Ordioni  
diplômée de l'EHESS Paris et  
de l'IEP d'Aix-en-Provence,  
doctorante

**« Les concours de plaidoirie existaient déjà dans les universités parisiennes. On a décidé d'aller dans une université moins favorisée que les autres. » (P. Rolland, Eloquentia)**

entreprises, *HelloMentor.fr* propose depuis peu des cours de droit à distance, via Skype.

« Nous avons décidé d'ouvrir la catégorie Droit car il y avait une forte demande de la part des étudiants. C'est une discipline qui se prête bien au travail à distance et aux cours en ligne », remarque Alexandre Dana, fondateur du site de cours particuliers en ligne *HelloMentor*.

Comment l'idée de monter cette entreprise est-elle née ? « Je donnais beaucoup de cours particuliers pendant mes études, et j'ai commencé à donner des cours en ligne via Skype à des étudiants hors de Paris. Le système est assez simple, le mentor et l'élève peuvent travailler ensemble sur un commentaire d'arrêt, une note juridique ou un chapitre de son cours de droit. Les outils de travail en ligne sont très développés

que pour vivre ensemble, il fallait pouvoir se parler, communiquer, et que c'était quelque chose qui pouvait s'apprendre et se travailler », souligne Paul Rolland, responsable *Eloquentia* au sein de la coopérative *Indigo* et doctorant en droit. *Eloquentia* n'est pas un simple concours de plaidoirie. Le pôle propose une classe de formation à l'expression publique, des cours de théâtre et un atelier de professionnalisation tous animés par des professionnels bénévoles. « Les concours de plaidoirie existaient déjà dans les universités parisiennes. On a décidé d'aller dans une université moins favorisée que les autres. C'est une grande université aux portes de Paris qui a ses spécificités : un public très diversifié avec beaucoup de travailleurs à temps partiel, un bassin très jeune, implanté dans un département qui connaît des difficultés. On avait